

**Service de la synthèse budgétaire**

2018 DFA 26G - Projet de décision modificative n°2 d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

À l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 juin 2018, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2018 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
 - ✓ à 1 097,25 M€ pour les autorisations de programme ;
 - ✓ à 429,72 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

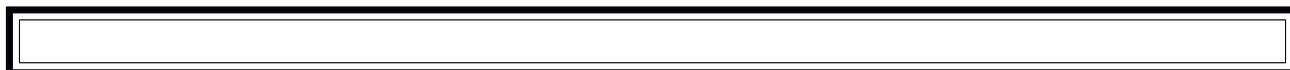
- pour le budget de fonctionnement à 3 337,54 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 1 108,7 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 396,72 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

- le budget de fonctionnement à 3 345,09 M€.

□□□□
□□□
□



SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE – LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2018.....	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM2 2018.....	
SOUS-TITRE I – L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	
SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D'ORDRE.....	
3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
4^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION.....	

**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°2
(Document budgétaire)**

**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°2
(Individualisation des autorisations de programme)**

1^{ère} Partie : LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2018

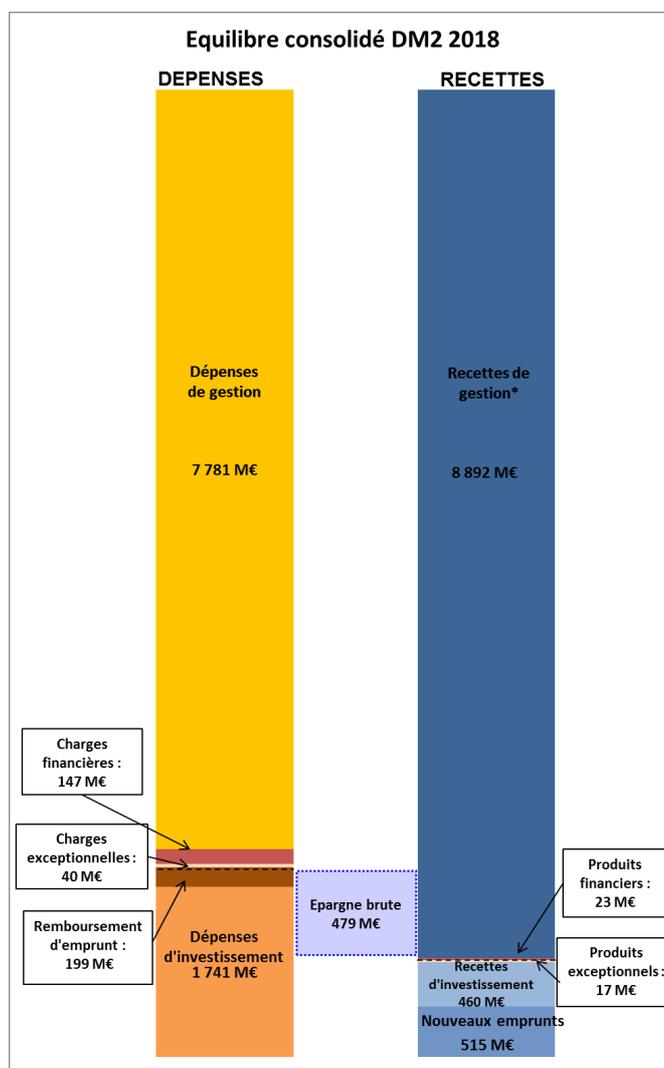
Précision méthodologique :

Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM2 2018

A// L'équilibre général de la DM2 2018

Le projet de DM2 2018 vise à ajuster le budget voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. Les inscriptions en dépenses et en recettes réelles de fonctionnement aboutissent à une épargne brute de **478,8 M€**. En l'absence de besoin de financement supplémentaire concernant l'investissement, le plafond d'autorisation d'emprunt est maintenu à **514,7 M€**.



*Y compris excédents cumulés reportés avant affectation

B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

- **Les dépenses réelles d'investissement**

Le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 11,90 M€.

Les subventions d'investissement sont augmentées de 3,37 M€ et les subventions d'équipement à hauteur de 2,92 M€. 3,52 M€ sont également inscrits pour la perception d'un legs, équilibrés en dépenses et recettes.

Les ajustements de compte de tiers conduisent à une hausse de 9,35 M€, en partie compensée en recette.

Les dépenses de travaux sont diminuées de 7,9 M€ du fait de mouvements techniques de transfert entre chapitres.

- **Les recettes réelles d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement augmentent de 2,9 M€. Ce montant résulte d'un ajustement à la baisse de 7,44 M€ de l'autofinancement, compensé pour 10,38 M€ par les recettes suivantes : 3,52 M€ concernent de perception du legs de Mme Antoinette Sasse, 3,36 M€ sont perçus au titre de régularisation de subventions, et 3,5 M€ concernent la réémission de titres sur compte de tiers.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 7,4 M€, soit une évolution de + 0,09 % par rapport aux crédits votés 2018 post BS.

Les **charges à caractère général** diminuent de 1,88 M€ pour s'établir à 842,44 M€ en raison de transferts techniques de crédits vers les autres charges de gestion courante à hauteur de 2 M€, ainsi que de l'inscription d'une dépense supplémentaire de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (dite MOUS) de 0,12 M€ équilibrée en recette (participation de l'État).

Les **dépenses d'aide sociale** et plus particulièrement au titre de l'insertion et de l'autonomie baissent respectivement de 0,2 M€ et 0,3 M€, également dans le cadre de transferts techniques entre chapitres vers les autres charges de gestion courante.

Les **autres charges de gestion courante** progressent de 9,77 M€, sous l'effet conjugué de transferts entre chapitres à hauteur de 2,5 M€, de l'inscription de 1,85 M€ de crédits afin de couvrir des annulations de titres sur exercice antérieur, ainsi que de la constitution de provisions comptables à hauteur de 5,42 M€ (4,07 M€ de provisions pour créances, 0,03 M€ de provisions pour risques et 1,33 M€ de provisions pour dépréciation sur immobilisations financières).

- **Les recettes de fonctionnement**

Les inscriptions supplémentaires proposées pour les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6,92 M€, soit une hausse de 0,08 % par rapport aux crédits ouverts post BS.

Les **autres impôts et taxes** sont majorés de 10,9 M€ en raison d'une évolution à la hausse de la part communale de la taxe de séjour (pour 3,9 M€) ainsi que de la correction d'une erreur matérielle au BS dans le cadre de la fin de la double taxation des enseignants, amenant à réinscrire 7 M€ de la taxe

locale sur la publicité extérieure (TLPE), compensés par une baisse équivalente des recettes de droits de voirie.

Ainsi, les **produits d'exploitations** sont en baisse de **7 M€** (contrepartie de la correction mentionnée ci-dessus).

0,12 M€ sont inscrits sur les **subventions et participations**, correspondant à la recette Etat finançant les dépenses supplémentaires de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (dite MOUS) inscrites en dépenses (cf. ci-dessus).

Enfin, les **autres produits** sont en hausse de **2,9 M€**, en raison d'une régularisation fiscale correspondant au remboursement d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre de l'exercice 2017.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés ci-après correspondent aux fonctions définies par l'instruction budgétaire et comptable M57.

- Sécurité

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la sécurité sont augmentées de **4 000 €** en raison de la correction d'une erreur matérielle au BS 2018 au niveau de l'ajustement de la contribution à la Préfecture de police.

- Enseignement et formation

Les **dépenses d'investissement** en matière d'enseignement s'élèvent à **9,37 M€** et correspondent à des annulations de titres de recettes auprès de la Région Ile-de-France.

Les **recettes d'investissement** en la matière augmentent, quant à elles, de **3,5 M€**. Elles sont issues des opérations relevant de la convention conclue entre la Région Ile-de-France et le Département avant 2006, le département réalisant alors les travaux sur les cités scolaires pour le compte de la Région Ile-de-France.

- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Les **recettes d'investissement** pour la culture s'élèvent à **3,52 M€** issus d'un legs en faveur de l'Établissement Public Paris Musées.

- Santé et action sociale (dont APA et RSA)

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la politique en matière de santé et d'action sociale sont en recul de **0,5 M€** du fait d'un transfert technique entre chapitres.

- **Aménagement des territoires et habitat**

Les **dépenses et les recettes de fonctionnement** allouées à l'aménagement des territoires et habitat augmentent de **0,12 M€** du fait d'un financement supplémentaire par l'État des dépenses de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (dites MOUS).

- **Services généraux**

Les **dépenses d'investissement** augmentent de **3,52 M€** du fait de la perception d'un legs reversé par la DAC à l'Établissement Public Paris Musées.

Une hausse de **3,36 M€** est liée à des régularisations de subventions équilibrées en dépense et recette.

Enfin, des mouvements techniques d'ajustement des provisions s'élèvent à **-4,37 M€**.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **3,36 M€** correspondant à des subventions d'équipement reçues au titre de régularisation sur les exercices antérieurs.

Les **dépenses de fonctionnement** pour les services généraux sont en hausse de **7,77 M€**.

Les **charges à caractère général** baissent de **2 M€** en raison de transferts techniques vers les charges de gestion courante.

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de **9,77 M€** en raison des mouvements suivants :

- Des transferts techniques entre chapitres pour **2,5 M€**,
- L'inscription de crédits supplémentaires pour comptabiliser des annulations de titres sur exercice antérieur à hauteur de **1,85 M€**,
- Des mouvements comptables de constitution de provisions semi-budgétaires pour créances (4,07 M€), pour risques (0,03 M€) et pour dépréciations d'immobilisations financières (1,33 M€) sur le Département pour un montant total de **5,42 M€**.

Enfin, les **recettes de fonctionnement** augmentent de **6,8 M€** en raison d'une part de la hausse des **autres impôts et taxes**, en lien avec l'évolution positive des recettes de taxe de séjour pour **3,9 M€**, et d'autre part d'un **produit exceptionnel** lié à un remboursement de TVA sur les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 pour **2,9 M€**.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 juin 2018, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2018 sont établies à :

- 1 097,25 M€ pour les autorisations de programme ;
- 429,72 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion de la décision modificative n°2, les variations proposées aboutiraient à l'inscription de :

- 11,43 M€ pour les autorisations de programme ;
- - 33 M € pour les crédits de paiement.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires du Département de Paris en investissement à :

- 1 108,68 M€ pour les autorisations de programme ;
- 396,72 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes, opérations d'ordre incluses.

Les autorisations de programme

Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement

Aucun mouvement n'est intervenu entre le 20 mai 2018 et le 22 octobre 2018 concernant les crédits d'engagement de différentes fonctions.

Autorisations de programme nouvelles

L'inscription de 11,43 M€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses.

Les propositions se répartissent ainsi entre les différentes fonctions du Département :

Fonction	Autorisations de programme DM 2
0 – Services généraux	1 143 960
2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	10 283 559
Total général	11 427 519

Dépenses

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....10,28 M€

9,37 M€ sont prévus pour la régularisation de l'annulation des titres de recettes émis à l'encontre de la Région Ile-de-France à la suite de la demande du comptable public, et 0,9 M€ pour des travaux au collège Courteline dans le 12^{ème} arrondissement.

SERVICES GÉNÉRAUX.....1,14 M€

0,84 M€ sont inscrits pour la recapitalisation de la Parisienne de Photographie et 0,05 M€ sont prévus au titre du virement depuis l'AP Ville relative à la Création - BP Quartiers Populaires à énergie positive. 0,25 M€ sont en outre inscrits pour de nouveaux projets menés par le CASVP tels que la Nuit de la solidarité ou le Pass Paris Senior.

Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du vote du budget supplémentaire pour 2018 au Conseil de Paris de juin, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 1 097,25 M€.

Après le vote de la seconde décision modificative, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 1 108,68 M€.

	Dépenses
Autorisations de programme nettes cumulées avant vote de la DM2 2018	1 097 250 087

DM2 2018	11 427 519	1,04%
Total des autorisations de programmes nettes cumulées après le vote de la DM2 2018	1 108 677 606	

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction, en dépenses.

Fonction	Stock après BS	DM2	Stock après DM2
0-Services Généraux	37 457 815,96	1 143 960,00	38 601 775,96
1-Sécurité	-		-
2-Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	152 000 406,38	10 283 559,00	162 283 965,38
3-Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 875 177,76		4 875 177,76
4-Action sociale	73 936 982,82		73 936 982,82
5-Aménagement des territoires et habitat	570 034 504,10		570 034 504,10
6-Action économique	7 695 213,86		7 695 213,86
7-Environnement	5 286 469,05		5 286 469,05
8-Transports	245 963 516,60		245 963 516,60
TOTAL GENERAL	1 097 250 086,53	11 427 519,00	1 108 677 605,53

Les crédits de paiement

Dépenses

Les variations d'inscriptions proposées à la présente décision modificative en dépense représentent Une diminution de 33 M€ :

- + 9,34 M€ d'ajustements de comptes de tiers ;
- - 36,5 M€ d'opérations d'ordre de restitution en dépenses (et en recettes) ;
- - 5,87 M€ de restitution de crédit.

Recettes

Les variations d'inscriptions proposées à la présente décision modificative en recette représentent une diminution de 33 M€ :

- - 36, 5 M€ d'opérations d'ordre de restitution en dépenses (et en recette) ;
- + 3,5 M€ de réémission de titre auprès de la Région Ile-de-France.

Chapitre	Libellé	dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES			
041	opérations patrimoniales	- 36 500 000,00	- 36 500 000,00
018	RSA	380 000,00	
204	subventions d'équipement versées	- 1 080 000,00	
21	immobilisations corporelles	- 1 020 558,53	
23	immobilisations en cours	- 4 000 000,00	
26	participations et créances rattachées	- 150 000,00	
13	subventions d'investissement	23 184,00	
45	comptes de tiers	9 347 374,53	3 500 000,00
OPERATIONS D'ORDRE			
041	opérations patrimoniales	- 36 500 000,00	- 36 500 000,00
TOTAL GENERAL		- 33 000 000,00	- 33 000 000,00

En complément de la présentation par chapitre, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction :

Directions	dépenses	recettes
Opérations d'ordre		
<i>DU</i>	- 36 500 000,00	- 36 500 000,00
Opérations réelles		
<i>FIN</i>	- 5 870 558,53	
<i>DASCO</i>	9 370 558,53	3 500 000,00
Total	- 33 000 000,00	- 33 000 000,00

Opérations réelles

Aucun mouvement n'est intervenu au titre des dépenses imprévues.

Opérations d'ordre

OPERATIONS D'ORDRE		Dépenses		Recettes	
041	opérations patrimoniales	-	36 500 000,00	-	36 500 000,00
Total Général		-	36 500 000,00	-	36 500 000,00

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 36,5 M€.

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 juin 2018, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2018 sont établies à 3 337,54 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées en décision modificative n°2 s'élèvent à 7,54 M€.

Les mouvements sont les suivants :

En recettes :

- Participation de la Ville à l'équilibre du budget du Département + 7,42 M€
- Autres participations + 0,12 M€

+ 7,54 M€

En dépenses :

- Charges à caractère général..... - 0,38 M€
- Autres charges de gestion courante..... + 7,92 M€
- Autonomie..... - 0,30 M€
- Insertion..... - 0,20 M€
- Charges spécifiques..... +0,50 M€

+ 7,54 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour la décision modificative n°2 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2018	Budget 2018 post DM1	Budget 2018 post BS	Variation DM2 2018	Budget 2018 post DM2
FISCALITE	2 486 970 485,00	2 486 970 485,00	2 486 970 485,00	-	2 486 970 485,00
Reversement de fiscalité Région Ile-de-France	475 293 963,00	475 293 963,00	475 293 963,00	-	475 293 963,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	387 926 947,00	384 645 056,00	277 036 750,51	7 542 992,00	284 579 742,51
Concours de l'Etat	7 162,00	7 162,00	7 162,00	-	7 162,00
Autres participations	61 645 418,00	61 645 418,00	61 645 418,00	122 000,00	61 767 418,00
Participation de la ville au Département	326 274 367,00	322 992 476,00	215 384 170,51	7 420 992,00	222 805 162,51
AUTONOMIE	18 450 000,00	18 450 000,00	18 450 000,00	-	18 450 000,00
INSERTION	261 090 009,00	261 090 009,00	261 090 009,00	-	261 090 009,00
PRODUITS D'EXPLOITATION (dont ex-produits exceptionnels)	197 754 910,00	197 754 910,00	171 681 310,39	-	171 681 310,39
PRODUITS FINANCIERS	949 752,00	949 752,00	949 752,00	-	949 752,00
PRODUITS SPECIFIQUES	150 000,00	150 000,00	150 000,00	-	150 000,00
ATTENUATION DE CHARGES	432 000,00	432 000,00	432 000,00	-	432 000,00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	200 000,00	200 000,00	200 000,00	-	200 000,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-	120 584 234,11	-	120 584 234,11
TOTAL	3 353 924 103,00	3 350 642 212,00	3 337 544 541,01	7 542 992,00	3 345 087 533,01

L'inscription de **+7,54 M€** proposée en recettes en décision modificative n°2 résulte d'une hausse de la contribution de la Ville au Département de **7,42 M€** et d'une recette supplémentaire de l'État de **0,12 M€** pour financer les dépenses de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (dites MOUS) de la Ville de Paris.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour la décision modificative n°2 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2018	Budget 2018 post DM1	Budget 2018 post BS	Variation DM2 2018	Budget 2018 post DM2
CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats d'avenir)	201 169 500,00	201 169 500,00	201 169 500,00	-	201 169 500,00
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	886 033 593,00	882 751 702,00	859 848 865,58	7 542 992,00	867 391 857,58
Charges à caractère général	84 787 293,00	82 287 293,00	92 538 236,01	- 378 000,00	92 160 236,01
Autres charges de gestion courante	801 246 300,00	800 464 409,00	767 310 629,57	7 920 992,00	775 231 621,57
* Aides sociales (hors subventions)	693 997 952,00	693 997 952,00	667 316 680,39	-	667 316 680,39
* Subventions de fonctionnement	38 534 568,00	38 752 677,00	38 752 677,00	-	38 752 677,00
* Dotation de fonctionnement des collèges	19 190 000,00	19 190 000,00	19 190 000,00	-	19 190 000,00
* Fonds de solidarité logement	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	-	20 000 000,00
* Autres charges (dont ex-charges exceptionnelles)	29 523 780,00	28 523 780,00	22 051 272,18	7 920 992,00	29 972 264,18
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	216 651 625,00	216 651 625,00	225 851 625,00	-	225 851 625,00
Amortissements	102 900 000,00	102 900 000,00	105 100 000,00	-	105 100 000,00
Provisions	-	-	-	-	-
Autofinancement	113 751 625,00	113 751 625,00	120 751 625,00	-	120 751 625,00
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	411 837 709,00	411 837 709,00	411 837 709,00	-	411 837 709,00
STIF	384 623 855,00	384 623 855,00	384 623 855,00	-	384 623 855,00
Caisse des écoles	5 376 000,00	5 376 000,00	5 376 000,00	-	5 376 000,00
Enseignement privé	21 837 854,00	21 837 854,00	21 837 854,00	-	21 837 854,00
AUTONOMIE	140 995 513,00	140 995 513,00	141 343 800,01	- 300 000,00	141 043 800,01
INSERTION	405 514 210,00	405 514 210,00	405 771 088,42	- 200 000,00	405 571 088,42
CHARGES FINANCIÈRES	100 000,00	100 000,00	100 000,00	-	100 000,00
CHARGES SPECIFIQUES	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	500 000,00	2 300 000,00
ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 089 821 953,00	1 089 821 953,00	1 089 821 953,00	-	1 089 821 953,00
TOTAL	3 353 924 103,00	3 350 642 212,00	3 337 544 541,01	7 542 992,00	3 345 087 533,01

L'inscription de **+ 7,54 M€** en dépenses de fonctionnement s'explique par les mouvements suivants :

Les charges à caractère général diminuent de **0,38 M€** dans le cadre d'un transfert technique de crédits entre chapitres (**0,5 M€**) et de l'inscription d'une dépense supplémentaire de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (dite MOUS) de **0,12 M€** équilibrée en recette (participation de l'État).

Les autres charges de gestion courante augmentent de **7,92 M€** du fait des différents transferts techniques de crédits entre chapitres et collectivités pour **2,5 M€**, ainsi que de **5,42 M€** d'inscriptions relatives à la constitution de provisions pour créances (4,1 M€), pour risques (0,03 M€) et pour dépréciations d'immobilisations financières (1,3 M€).

Les dépenses au titre de l'insertion et de l'autonomie diminuent respectivement de **0,2 M€** et **0,3 M€** dans le cadre de transferts techniques entre chapitres vers les autres charges de gestion courante.

Enfin, les charges spécifiques sont majorées de **0,5 M€** afin pour couvrir des annulations de titre sur exercice antérieur.